



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
S/C Monsieur le Directeur des Hôpitaux
8, avenue de Ségur

75700 – PARIS

A l'attention de Monsieur P. VAYNE - D.H.O.S.

Objet : Préavis complémentaire de grève
reconductible des infirmiers spécialisés ou
d'autres personnels à partir du 10 mai 2010.

Montreuil, le 7 mai 2010

Madame la Ministre,

Nous vous rappelons que notre Fédération avait déposé un préavis le 22 avril 2010 pour le 10 mai 2010, le 11 mai 2010, le 12 mai 2010 et le 13 mai 2010 et nous avons aussi déposé un préavis le 6 mai 2010 pour le 14 mai 2010, 15 mai 2010 et 16 mai 2010.

La Fédération CGT santé action sociale vous informe que dans les suites de l'action du 4 mai 2010 et des assemblées générales, les infirmiers spécialisés seront mobilisés par des actions de grève et utiliseront à partir du 10 mai 2010 ces préavis pour voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels :

- **réouverture des négociations salariales et sur les grilles indiciaires**
- **reconnaissance du niveau Master pour les infirmiers spécialisés**
- **maintien de la catégorie active avec retraite à 55 ans et maintien de la reconnaissance de la pénibilité**
- **renégociation du paiement des gardes et des astreintes**

D'autres personnels pourront aussi être en action afin de faire avancer leurs propres revendications, à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et le maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux,**
- **etc...**

Ce préavis est reconductible à partir du 17 mai 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Secrétaire Fédéral
Responsable Pôle Revendicatif

PJ : préavis des 10, 11, 12, 13,14, 15,16 mai 2010